



Vendredi 11 mars 2011

L'AVE appelle l'Agence du service civique à mieux prendre en compte la diversité associative

L'Agence pour le Volontariat et la Valorisation de l'Engagement (AVE) publie la Note du Labo n°2, établissant le bilan du service civique pour son premier anniversaire. Il affiche ainsi, avec plus de 10 000 jeunes engagés, 1 000 structures d'accueil agréées et déjà près de 40 000 candidatures pour 2012, un bilan assez encourageant. En offrant, à tous, l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général, de développer et d'acquérir de nouvelles compétences transposables dans l'entreprise, ce nouvel engagement pourrait se positionner comme la possibilité d'une meilleure insertion professionnelle mais également et à condition d'en respecter la diversité, comme le moyen de redynamiser le secteur associatif.

Mis en place le 10 mars 2010, le service civique a vocation à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Pour sa mise en œuvre, le dispositif a été doté de l'Agence du service civique qui a principalement pour missions d'attribuer les agréments des structures d'accueil et de rémunérer les volontaires. Avec un budget de 97 millions d'euros en 2011, cinq fois supérieur à celui alloué à l'ancien service civil et une augmentation de 300 % prévue d'ici 3 ans, l'Agence du service civique, se donne en effet les moyens d'atteindre ses objectifs, fixés à 75 000 missions de service civique en 2014.

Pour y parvenir, **les associations constituent avec les collectivités territoriales, le principal lieu de mise en œuvre, avec respectivement 84 % et 7 % des agréments délivrés.** Les chiffres avancés par l'Agence du service civique indiquent que la majorité des structures d'accueil sont associatives. En effet, 13 % des 1 000 agréments ont été délivrés à des réseaux associatifs nationaux et 87 % à des structures locales plus petites, associations ou collectivités.

L'AVE regrette cependant que la répartition des volontaires par type de structure ne soit pas communiquée, car il apparaît à la lecture des missions proposées sur le site de l'Agence du service civique, **qu'une minorité de grandes structures nationales monopolisent la plupart des missions.** Or c'est auprès d'une multitude de petites structures que l'aide de jeunes volontaires prendra toute son importance et que le secteur associatif bénéficiera réellement de cette nouvelle dynamique. **L'AVE appelle donc l'Agence de service civique à mieux prendre en compte la diversité associative en accompagnant davantage les petites structures dans leur demande d'agrément.**

* Note du Labo – Mars 2011 : « Le service civique un an après »

Contact : Virginie Bompont - **Courriel :** virginie.bompont@ave-engagements.fr
AVE, 55 avenue Marceau, 75116 Paris - Tél. : 01 78 16 40 20

L'AVE est une association Loi 1901 à but non lucratif, fondée en 2005 par des responsables associatifs, des chefs d'entreprises, des spécialistes de la formation et des élus locaux. L'AVE s'inscrit dans une démarche citoyenne et a pour mission de promouvoir et de valoriser l'engagement bénévole en France, en se positionnant comme un partenaire des volontaires et des structures d'accueil et en proposant des outils efficaces pour améliorer les pratiques des acteurs.